



NATURE SANS CONSCIENCE

N'EST QUE RUINE DE L'ÂME

Exister serait le fait d'être au monde. L'origine du verbe est latine : *existere*. C'est-à-dire « sortir de », « se manifester », « se montrer ». *Sistere* viendrait de *stare* qui est la position debout. *Ex sistere*. Être dehors, debout ; debout dehors. Fier comme un paon, qui croit que ses propres yeux peuvent lui suffire pour exister. « Le paon est un microcosme du pancalisme universel » écrivait le philosophe Gaston Bachelard. Narcisse ne peut pas vivre car il « tourne en boucle ». « Ceux qui pensent en rond ont les idées courbes » renchérisait le grand Léo.

Car s'il y a quelque chose à montrer, c'est qu'il y a quelque chose, ou plutôt quelqu'un pour le regarder. Qui plus est pour des espèces sociables. Tu n'existes que dans mon regard. Ce ne sont pas les enfants sauvages qui nous démentiront.

Il en est de même pour la nature : si nous n'étions pas là pour la regarder, conceptualiser, voire lui donner un nom, la nature existerait-elle ? Thèse, antithèse, synthèse. Prenez vos stylos vous avez deux heures.

Au rythme où va le monde, chahuté par nos coups de batoirs incessants, la question n'est pas anodine. Les insectes qui nous succèderont remplaceront -car il y a de grandes chances qu'il s'agisse d'insectes- auront-ils conscience du monde ? Il est permis, sans leur faire offense, d'en douter. Diantre, que dis-je fichtre, voire mazette. Perdre des espèces, la belle affaire. Mais perdre la conscience du monde, c'est cher payé non ?!

Une fois accepté que les espèces existent grâce à notre bienveillant regard, il convient de les distinguer. Les noms de celles qui ont déjà disparu sortent de nos lèvres telles les lumières d'étoiles à jamais disparues. Disparues hier certes -la plupart des espèces animales contemporaines n'existaient pas il y a cent millions d'années- mais aussi et surtout aujourd'hui et demain. Sur les 8 à 12 millions d'espèces pressenties sur notre belle planète, nous en avons à peine identifié 2 millions. Des centaines de milliers disparaissent -dont la plupart du fait de nos activités débridées- sans même que nous ayons eu le temps de les nommer. Dépêchons-nous de les nommer afin qu'elles n'errant pas dans les limbes pour l'éternité. On en découvre environ 16.000 nouvelles chaque année <https://www.planetoscope.com/Faune/131-nombre-de-nouvelles-especes-classifiees-et-decrites-par-les-scientifiques.html> A ce rythme il nous faudra entre 600 et 800 ans pour en faire le tour. Sachant que près de 30.000 espèces disparaîtraient chaque année, nous risquons d'en « louper » un bon nombre. <https://www.planetoscope.com/biodiversite/126-disparition-d-especes-dans-le-monde.html> Du reste serons-nous encore là dans 800 ans ?

Si au moins ce que nous identifions était gravé dans le marbre. Mais que nenni, la classification est vivante : elle évolue au rythme des découvertes scientifiques. Encore plus rapidement ces dernières années grâce aux analyses génétiques. Mais aussi sous le poids d'autres influences moins cartésiennes : aux USA, on veut changer les noms des oiseaux sous prétexte que leurs découvreurs

étaient colonisateurs ou des racistes. D'autres préfèrent appeler le Frelon asiatique, envahisseur, Frelon à pattes jaunes... pour éviter de vexer nos voisins chinois.

L'Echo des terriers soupçonne certains de ces « renommeurs » d'essayer de laisser une trace dans l'histoire en affligeant une espèce de leur propre nom. Heureusement nos hommes politiques n'y ont pas encore pensé. Oh un aigle Chirac ! As-tu vu la migration de criquets Macron ? Quelle plaie ce charançon Darmanin qui ravage nos potagers ! Quoi ? L'Aigle Royal ? Non mais rien à voir avec Ségolène ! Et Gérard Larcher de donner son nom à une race de chiens de chasse <https://www.dailymotion.com/video/x60tcaa> Il est beau votre chien c'est quoi ? Oh un simple Larcher.

C'est ainsi que des oiseaux de notre enfance ont pu changer de nom sans qu'on nous demande notre avis, ni que personne ne s'en émeuve. La Mésange à moustaches n'est plus une mésange mais une Panure. La Mésange à longue queue une Orite. La Chouette effraie est devenue l'Effraie des clochers. La Poule d'eau la gallinule. L'Hirondelle de cheminée une Hirondelle rustique. Quand nous étions jeunes (encore plus jeunes qu'aujourd'hui) il y avait le Traquet pâtre et le Traquet tarier. Mais « ils » ont décidé que le Traquet pâtre n'était pas un traquet. D'où son nouveau nom de Tarier pâtre... Il y a de quoi en perdre son latin. https://www.lpo-idf.fr/site/fichiers/pages/debat_orite_fin_2020.pdf

Un spécialiste nous raconte même que, avec l'hybridation d'ADN, certains seraient tentés de classer les vautours non plus dans les rapaces mais dans les gallinacés ! Si vous voulez vexer un Gypaète barbu, appelez-le « ma poule » !

Imaginez qu'on vous explique qu'une table n'est plus une table mais une chaise et vous approcherez le désarroi des vieux ornithos !

Bon, nommer les espèces c'est bien, mais leur conférer un statut c'est mieux. Les deux grandes catégories sont évidemment celles qui servent à quelque chose et celles qui ne servent à rien. Qui servent à qui ? A nous bien sûr quelle question ! Il y a les sauvages qui n'appartiennent à personne res-nullius, ou plutôt à tout le monde puisqu'on peut se l'approprier comme le font les chasseurs et pêcheurs sans avoir de compte à rendre, et les domestiques res publicus, la chose publique, forcément utiles que ce soit pour l'agrément, le travail, ou sous la fourchette. Dans ce dernier cas il vaut mieux changer le nom pour éviter d'avoir trop de peine : on ne mange pas le cochon mais du porc ; on ne grille pas une côte de vache mais de bœuf ; la poule c'est pour les œufs ; elle devient « poulet » quand on la mange (sauf la poule au pot chère à Henri IV bien sûr mais franchement, qui cuisine de la poule au pot aujourd'hui ?!).

Mais revenons à nos moutons. Le blé ou le mouton ? Le blé où le moud-on ? Ou plutôt aux espèces sauvages qui peuvent se voir attribuer quatre autres différences statutaires : les espèces nuisibles (que l'on dénomme hypocritement « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » soit ESOD), les espèces chassables et pêchables (qui ne se mangent pas forcément, on peut tuer par plaisir, bon sang de boudin !), les espèces exotiques envahissantes, et enfin les espèces protégées.

Les espèces exotiques envahissantes sont forcément sauvages. Sans quoi nous ferions la chasse à l'ail, à la betterave, à la carotte, au chou, à la laitue, aux lentilles, au navet, à l'oignon, au persil, au poireau, au pois chiche et au radis qui viennent du Moyen Orient ; sans oublier le concombre, le navet, le radis noir, le soja qui viennent de Chine ; ou encore la pomme de terre, le maïs, la tomate et tant d'autres qui nous viennent des Amériques. Elles sont exotiques mais savent se tenir à leur place, à savoir qu'elles ne sont pas « envahissantes ».

Les espèces protégées quant à elles ne sont pas vraiment protégées tant les dérogations existent et sont mobilisées à qui mieux mieux par un pouvoir complaisant à l'égard des destructeurs de tous poils.

Les espèces chassables sont mal nées. Pas de chance, mauvais tirage. Mais elles n'ont rien à envier aux espèces « nuisibles » chassables aussi pendant la période d'ouverture et destructibles quand même quand la chasse est fermée. C'est d'ailleurs le principal intérêt d'un tel classement qui permet de continuer à s'amuser toute l'année sous prétexte d'intérêt général. Intérêt général décrété par ceux là-mêmes qui ont intérêt... à s'amuser.

Attention ce n'est pas si simple : prenez le cas du Chacal doré, un charmant carnivore entre le renard et le loup qui pointe son nez dans notre charmant pays d'accueil.



Faute d'exister en France par le passé, il n'est ni chassable, ni protégé, ni « nuisible ». Il n'a pas de statut. Parce que nous ne l'avons pas encore regardé en France. L'OFB nous explique que « *sa colonisation initiale depuis le Proche-Orient s'est limitée à la région des Balkans mais depuis les années 1960, l'espèce a entamé une seconde phase de colonisation vers l'ouest et le nord de l'Europe, où des individus isolés ont été observés à plusieurs centaines de kilomètres des noyaux de population connus. La présence de l'espèce a été détectée dans les années 1980 en Italie et en Autriche, puis dans les années 1990 dans l'est de l'Allemagne, depuis 2011 en Suisse et depuis 2017 en France* »

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/la-presence-du-chacal-dore-confirmer-dans-les-bouches-du-rhone-grace-ladn>

Sur la base d'une étude génétique, la commission européenne a conclu en 2016 que le Chacal doré ne peut être considéré comme une espèce exotique introduite par l'Homme. Cette espèce fait donc partie du patrimoine naturel européen et à ce titre, est inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats 92/43/CEE qui impose aux États membres de s'assurer du maintien de ses populations dans un état de conservation favorable.

Faut-il demander le statut de protection du Chacal doré en droit français ? A priori oui. Sauf que, à la réflexion, c'est un peu plus compliqué : s'il est protégé, et donc qu'il existe, il pourra être détruit par dérogation ! Comme de trop nombreux loups. S'il reste dans les limbes du droit français, il ne peut

pas être tué. Oui mais s'il est quand même tué par un porteur de fusil qui l'aura pris pour un renard ? Alors il sera difficile de poursuivre le causeur de mort devant un tribunal. Sur quelle base ?

Le CNPN s'est autosaisi de la question et a tranché : dans une délibération votée à l'unanimité, il a demandé la protection du Chacal doré https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2023-23_autosaisine_cnpn_protection-chacal-dore_cnpn_du_19_10_2023-vf.pdf

Demande restée sans réponse à ce jour. Le gouvernement est peut-être déjà trop occupé à faire tuer un maximum de loups pour ne pas s'embarrasser d'un nouveau venu. Il aura toujours le temps de s'en occuper quand ça sera devenu un problème. S'il est une espèce qui peut résumer la politique de l'Etat en matière de protection de la nature, c'est bien l'autruche.

Soutenez le projet de Plan National d'Action en faveur du Gypaète barbu sur le site du ministère avant le 31 octobre. Un seul reproche peut lui être fait, la faiblesse des moyens consacrés par l'Etat <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-en-faveur-du-gypaete-barbu-a3261.html>

Notre rubrique « Les cons ça ose tout... » :

La consultation publique relative au projet d'arrêté encadrant la chasse du Fuligule milouin a suscité une participation significative. Il ressort de cette consultation que 33.7 % des contributions se sont exprimées en faveur du texte, contre 66.3 % d'avis défavorables.

Et le ministère normalement en charge de la biodiversité de conclure : « *Compte tenu des avis exprimés lors de la consultation et du fait que le projet d'arrêté repose sur une méthode scientifique, adaptative et réversible, il constitue aujourd'hui le meilleur compromis entre conservation et encadrement de la chasse. Les garanties mises en place en matière de suivi et d'ajustement des prélèvements permettent de justifier la prise du projet d'arrêté ministériel en l'état* ». Circulez -comme d'habitude- il n'y a rien à voir !

Notre reporter de l'Echo des Terriers a rencontré la Ministre, plus vraiment Ministre, mais encore ministre, très afférée à « régler les affaires courantes ».

L'Echo des Terriers : *Madame la Ministre pourquoi consulter vous les citoyens sur vos projets de textes ?*

La Ministre normalement en charge de l'écologie : *parce que c'est une obligation pardi !*

L'Echo des Terriers : *oui mais il semble que vous ne teniez compte des avis majoritaires que s'ils sont favorables à vos projets. Vous expliquez que vous signez le texte parce que la consultation y a répondu favorablement. Pourquoi vous ne tenez pas compte des avis lorsqu'ils sont très majoritairement défavorables ?*

La Ministre normalement en charge de l'écologie : *mais enfin rien ne m'y oblige. La plupart du temps ses sont des textes sur la chasse qui recueillent le plus d'avis défavorables. Pourquoi voulez-vous que je me mette les chasseurs à dos ? Bon, vous m'excusez mais j'ai des affaires courantes à régler. Je dois laisser chasser des espèces en mauvais état de conservation, essayer d'expliquer que c'est normal de voir mon budget, l'un des plus faibles, rogner, faire plaisir aux agriculteurs avec ma collègue...*

Les commentaires sur le Site de « Chasse passion » après le refus des juges du Conseil d'Etat de suspendre l'arrêté ministériel autorisant la chasse d'espèces en mauvais état de conservation (ce qui ne préjuge en rien du jugement sur le fond qui interviendra après la destruction de milliers de ces oiseaux) [Le Conseil d'État refuse de suspendre en urgence la chasse de 9 espèces de migrateurs - Chasse Passion](#)

Jean Marc 4 octobre 2025 à 11 h 07 min

La LPO récolte environ 11m€ d argent public des collectivités,de l etat et de l Europe suite a des demandes de marché en facturant des prestations pour entretenir des réserves naturelles et mise en œuvre de programme de conservation alors qu il existe déjà des structures publiques a leur ou le gouvernement nous demande de faire des économies ben en voilà une a faire car je pense que les chasseurs de gibier d eau en font énormément et sans touché un centime la passion les pousse dans un élan de préservation de leur territoire donc il serait bien qu une partie de cette argent soit donné Aussi aux associations de gibier d eau après tout c est notre argent aussi et sur a 100% quelle servira pour la cause des zones humides et pas a attaqué sans cesse la mauvaise cible.

Chtivarois 3 octobre 2025 à 15 h 25 min

Concernant la Chasse aux pentes un internaute (@Philippe) dénonçait la faute aux chasseurs, qui font de la politique politicienne, parce qu'il n'avaient pas voté « Ruralité ». Si nous avons voté « Ruralité » nous aurions été défendus à Bruxelles. Diantre, la faute maintenant, c'est à cause de Panier Runacher qui voulait un moratoire. Il va falloir ouvrir les yeux. Tous ces envervedes de gauche, du centre, de la Macronie, toute cette nébuleuse est la même depuis des décennies. Macron n'était t'il pas le bon Président pour les chasseurs? Continuons d'attendre sans rien dire! Ce n'est pas le Président Schraen qui vous fera un appel, il vient de remporter une victoire!? Posez les carabine, posez les permis, arrêtons de chasser, attendons de voir ce qu'il se passera. Mais à mon avis ça bougera.

Doume 2 octobre 2025 à 21 h 45 min

Je n'attends absolument plus rien du Conseil d'état et Conseil Constitutionnel ainsi que de la justice en France qui est gauchiste . SCHRAEN si la chasse est dans cette MERDE royale c'est grâce a ton amis MACRON qui rêve d'une Europe Fédérale. Pour moi la VICTOIRE sera quand les lois Françaises et Européennes reconnaîtront l'ensemble des chasses traditionnelles. Pour le moment il y a des chasseurs du Sud Est qui n'ont plus d'appelants grives , vue que la chasse aux gluaux est toujours interdite et arrêtent la chasse définitivement voilà la réalité de l'écologie PUNITIVE et de t'on amis MACRON.

Jean 2 octobre 2025 à 21 h 05 min

Bonsoir, hé bien !pourvu que ça dure, restons vigilants !mais n'oublions pas que c'est la faute au départ de la ministre de la transition qui a ouvert la porte en voulant faire un moratoire sur ces espèces, moi j'ai pas la mémoire courte !!!

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.